

Politique de protection des données de l’UICN



UICN
 Rue Mauverney 28
 1196 Gland, Suisse
 Tel: +41 22 999 0000
 Fax : +41 22 999 0002
 www.iucn.org

Code de contrôle de la version et historique : Politique de protection des données

Titre	Politique de protection des données (« Politique »)
Version	2, publiée en mars 2019
Langue originelle	Anglais
Publié en français sous le titre	
Publié en espagnol sous le titre	
Unité de référence	Groupe mondial des systèmes d'information (GISG), Groupe de gestion des ressources humaines (HRMG) et Bureau de la Conseillère juridique (OLA)
Développé par	Groupe mondial des systèmes d'information (GISG), Groupe de gestion des ressources humaines (HRMG) et Bureau de la Conseillère juridique (OLA)
Sujet (Taxonomie)	Protection des données personnelles
Date d'approbation	25 mai 2018
Approuvé par	Directrice générale
Applicable à	Tel que défini à la section 2 « Applicabilité de la politique »
Objectif	L'objectif de cette politique est de communiquer les principes généraux et lignes directrices applicables à la protection des données personnelles.
Documents connexes	Note des RH sur les données personnelles
Distribution	Mis à la disposition de tous les membres du Conseil, des membres des Commissions, du personnel du Secrétariat, des bénévoles et des personnes détachées, disponible sur le Portail de l'Union.
Photo de couverture :	Photothèque UICN / © Alicia Wirz

Historique du document

Version 1.0	Mai 2018
Version 2.0	Mars 2019

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter : dataprotection@iucn.org

Table des matières

Définitions	4
1. Introduction	6
2. Applicabilité de la Politique.....	6
3. Principes du traitement des données	7
4. Droits des Personnes concernées	9
5. Engagements de l’UICN.....	10
6 Mise en œuvre	14
7 Modification de la Politique.....	15

Définitions

L'**Anonymisation** se réfère au processus de modification d'ensembles de données, rendant définitivement impossible l'identification des individus.

La **Violation de données** se réfère à une violation de sécurité conduisant à la destruction accidentelle ou illégale, à la perte ou à l'altération, à la divulgation non-autorisée, ou à l'accès à des Données personnelles transmises, stockées ou autrement traitées.

Le terme **Responsable du traitement** désigne la personne physique ou morale, l'autorité publique, l'organisation ou tout autre entité qui, seule ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du Traitement des Données personnelles.

Le terme **Sous-traitant** désigne la personne physique ou morale, autorité publique, organisation ou autre organisme traitant des Données personnelles pour le compte du Gestionnaire de données.

Le terme **Personne(s) concernée(s)** désigne une personne physique (un individu) pouvant être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à des Données personnelles.

Le **Transfert de données** se réfère à tout acte rendant des Données personnelles accessibles, que ce soit sur papier, par voie électronique ou sur internet, ou tout autre moyen, à un Tiers non lié d'une manière ou d'une autre à l'UICN.

Le terme **Organisation(s) internationale(s)** désigne une organisation et ses organes subordonnés régis par le droit international public, ou tout autre organisme créé par un accord entre deux ou plusieurs pays, ou sur la base d'un tel accord.

Le terme **Données personnelles** se réfère à toute information concernant une personne physique identifiée ou identifiable. Il peut s'agir d'un identifiant tel qu'un nom ou un support audiovisuel, d'un numéro d'identification, de données de localisation ou d'un identifiant en ligne. Il peut également s'agir d'informations spécifiquement liées à l'identité physique, physiologique, génétique, mentale, économique, culturelle ou sociale d'une Personne concernée. Le terme inclut également les données identifiant ou permettant d'identifier des restes humains.

Le **Traitement** désigne toute opération OU ensemble d'opérations, par des moyens automatisés ou autres, effectués sur des Données personnelles ou des ensembles de Données personnelles, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, le stockage, l'adaptation ou la modification, la récupération, la consultation, l'utilisation, la divulgation par transmission, diffusion ou mise à disposition, l'alignement ou la combinaison, ou l'effacement.

Le terme **Destinataire** désigne un Tiers, une autorité publique, une organisation ou autre entité, c'est à dire une personne ou une chose autre que la Personne concernée ou l'UICN, auquel des Données personnelles sont divulguées.

Les **Données personnelles sensibles** désignent des Données personnelles spécifiques révélant de l'origine raciale ou ethnique, d'opinions politiques, de croyances religieuses ou philosophiques, ou de l'appartenance syndicale, ainsi que les données génétiques, les données biométriques dans le but d'identifier de manière unique une personne physique, les données concernant la santé ou les données concernant la vie ou l'orientation sexuelle d'une personne physique.

Le terme **Pays tiers** désigne tout autre pays ou juridiction en dehors de la Suisse.

Le terme **Tiers** désigne une personne physique ou morale, une autorité publique, un organisme ou une entité autre que la Personne concernée ou l'UICN.

1. Introduction

L'UICN s'engage à préserver et à protéger les données personnelles des individus. L'UICN est consciente des risques encourus et de l'importance de mettre en place des normes appropriées de protection des données.

Dans le cadre de sa mission, qui consiste à influencer, encourager et aider les sociétés du monde entier à préserver l'intégrité et la diversité de la nature et à veiller à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable, l'UICN doit recueillir et utiliser certaines informations sur les individus. Ceci peut inclure les Membres, membres du Conseil et membres des Commissions de l'UICN, des donateurs, fournisseurs, contacts d'affaires, visiteurs du bâtiment de l'UICN, employés et autres personnes avec lesquelles l'organisation a une relation ou qu'elle pourrait avoir besoin de contacter.

La protection des données personnelles de toutes ces personnes est un aspect essentiel de la protection de la vie privée, de l'intégrité et de la dignité des personnes. Le Traitement des Données personnelles touche tous les domaines d'activité de l'UICN, qu'ils soient opérationnels ou administratifs.

Cette Politique décrit les principes à suivre lors du Traitement des Données personnelles. Elle décrit également comment ces principes devraient être mis en œuvre, et ce qui doit être fait en cas de Transfert de données et de Violation de Données personnelles afin de se conformer aux exigences de déclaration.

L'objectif de cette Politique est de a) se conformer aux lois et réglementations nationales et internationales en matière de protection des données, b) protéger les droits des personnes concernées, c) protéger l'UICN contre les risques de Violation des données, et d) protéger l'UICN contre des sanctions juridiques indésirables pouvant inclure de lourdes amendes.

Les termes définis commencent par une lettre majuscule tout au long de la présente Politique, et sont définis dans la **section Définitions**.

2. Applicabilité de la Politique

Cette Politique s'applique aux Données personnelles traitées par l'UICN. Elle s'applique : aux membres du personnel du Secrétariat de l'UICN (y compris le personnel hébergé, les personnes détachées par d'autres organisations et les bénévoles) indépendamment du lieu et du type de bureau, aux membres du Conseil et des Commissions, aux autres parties prenantes de l'UICN, à toute personne réalisant un Traitement de Données personnelles au nom de l'UICN ou utilisant le logo de l'UICN, ou à toute personne utilisant des outils ou systèmes informatiques fournis par le Secrétariat de l'UICN, collectivement appelés « Utilisateurs de Données personnelles de l'UICN ».

En outre, elle s'applique également à l'UICN en tant que Responsable des données ou Sous-traitant de Données personnelles relatives aux Personnes concernées.

Cette Politique reprend les principes de protection des données internationalement acceptés, sans se substituer aux lois nationales en vigueur. Elle complète les lois nationales sur la protection des données. La législation nationale pertinente prévaudra en cas de conflit avec la présente Politique ou en cas d'exigences obligatoires plus strictes que la présente Politique. En particulier, les exigences de déclaration de Traitement des données en vertu des lois nationales applicables doivent être respectées. Le contenu de cette Politique doit également

être observé en l'absence de législation nationale correspondante.

3. Principes du traitement des données

3.1 Traitement légitime et équitable

L'UICN traite les Données personnelles de manière légale et équitable par rapport à la Personne concernée. L'UICN traite uniquement les Données personnelles dans le cadre de la présente Politique et des lois applicables. Pour ce faire, l'UICN s'assure qu'il existe une base juridique pour le traitement des Données personnelles, telle que :

3.1.1 Consentement de la Personne concernée

L'UICN veille à ce que le consentement de la Personne concernée soit obtenu avant le Traitement des Données personnelles. Ce consentement est obtenu par écrit ou par voie électronique aux fins de documentation, et n'est valide que s'il est donné librement. Si, pour une raison quelconque, le consentement de la Personne concernée n'est pas donné avant le Traitement des Données personnelles, il devra être obtenu par écrit dès que possible après le début du Traitement des données. L'UICN est particulièrement attentive au Traitement des Données personnelles sensibles et ne fera un tel traitement qu'avec le consentement écrit préalable de la Personne concernée.

3.1.2 Intérêt légitime de l'UICN

L'UICN peut traiter des Données personnelles sans consentement exprès si cela est nécessaire pour faire valoir un intérêt légitime de l'UICN ou d'un Tiers, à condition que l'intérêt ne soit pas supplanté par les intérêts et droits de l'individu. Pour l'UICN, un intérêt légitime existe lorsqu'il existe une relation pertinente et appropriée entre l'UICN et la Personne concernée, par exemple lorsque la Personne concernée est membre du Conseil, membre d'une Commission, membre du personnel de l'UICN, etc.

3.1.3 Obligation contractuelle

L'UICN peut traiter des Données personnelles afin d'exécuter un contrat conclu avec la Personne concernée ou se conformer à une obligation contractuelle.

3.1.4 Respect d'une obligation légale

Dans d'autres cas, le Traitement des Données personnelles peut être nécessaire pour se conformer à la législation en vigueur.

3.1.5 Intérêt public

L'UICN peut traiter des Données personnelles pour l'exécution d'une mission d'intérêt public, ou dans l'exercice de l'autorité publique dont elle est investie.

3.2 Transparence

L'UICN traite les Données personnelles de manière transparente.

Les communications avec la Personne concernée doivent être rédigées dans un langage clair et simple, facilement accessible et facile à comprendre. Les Utilisateurs de Données personnelles de l'UICN doivent fournir à la Personne concernée des informations suffisantes sur le Traitement des données lorsque des Données personnelles sont obtenues. Les

informations minimales à fournir sont incluses dans la **section 4.1 Droit de recevoir des informations**.

Les Utilisateurs de Données personnelles de l'UICN qui traitent des Données personnelles décideront comment ces informations seront communiquées, après avoir pris en compte les mesures de sécurité et l'urgence du Traitement.

3.3 Restriction à un but précis

Lors de la collecte de Données personnelles, les Utilisateurs de Données personnelles de l'UICN déterminent la/les fin(s) spécifique(s) pour laquelle/lesquelles les données sont traitées, et ne les traitent qu'à cette/ces fin(s). Toutes les Données personnelles collectées doivent être clairement documentées, y compris le but de la collecte.

3.4 Données adéquates et pertinentes

Les Données personnelles gérées par l'UICN doivent être adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire par rapport à l'objectif pour lequel elles sont traitées. Cela signifie que les Utilisateurs de Données personnelles de l'UICN ne devraient pas traiter de Données personnelles à moins que cela ne soit nécessaire pour atteindre l'objectif pour lequel elles ont été obtenues.

3.5 Exactitude

Les Utilisateurs de Données personnelles de l'UICN doivent s'assurer que les Données personnelles conservées sont correctes et actualisées. Les Données personnelles inexactes ou incomplètes doivent être rectifiées ou supprimées, à l'exception du cas où il existerait un intérêt légitime à conserver ces Données personnelles. Les données historiques, exactes au moment de leur collecte, peuvent être conservées aussi longtemps que nécessaire. Une fois que les données historiques ne sont plus nécessaires, elles doivent être supprimées.

3.6 Intégrité et confidentialité

Les Utilisateurs de Données personnelles de l'UICN doivent traiter les Données personnelles de manière confidentielle. Ils doivent veiller à ce que les Données personnelles soient stockées en toute sécurité, au moyen de mesures organisationnelles et techniques appropriées, pour empêcher tout Traitement non-autorisé ou illégal.

3.7 Conservation, destruction et archivage des données

L'UICN conserve les Données personnelles aussi longtemps que nécessaire pour mener à bien ses activités, et comme l'exige la loi applicable. Les Données personnelles non utiles à l'UICN doivent être supprimées, sauf si la législation nationale exige qu'elles soient conservées pendant un certain temps. L'UICN supprimera également les Données personnelles si la Personne concernée retire son consentement au Traitement, sauf si une autre base légale de Traitement des Données personnelles existe, empêchant l'UICN de supprimer les Données personnelles.

L'UICN peut stocker des Données personnelles à des fins d'archivage pendant une période déterminée compatible avec les lois applicables.

4. Droits des Personnes concernées

L'UICN respecte les droits conférés aux Personnes concernées pour assurer la protection des Données personnelles. Ces droits comprennent :

4.1 Droit de recevoir des informations

Au minimum, les Utilisateurs de Données personnelles de l'UICN doivent fournir à la Personne concernée les informations suivantes lorsque des Données personnelles sont obtenues :

- ✓ si l'UICN est le Responsable des données ;
- ✓ la finalité du Traitement des données ;
- ✓ les Tiers auxquels les données pourraient être transmises ;
- ✓ l'existence de la présente Politique ;
- ✓ le point focal pour les questions / préoccupations ou plaintes.

Ces informations doivent être communiquées à la Personne concernée même dans les cas où les Données personnelles n'ont pas été obtenues directement de la Personne concernée.

4.2 Droit d'accès

La Personne concernée peut demander quelles Données personnelles ont été collectées et stockées à son sujet, comment les Données personnelles ont été collectées et à quelles fins. Les demandes de la Personne concernée souhaitant vérifier quelles Données personnelles sont détenues par l'UICN doivent être soumises par écrit au moyen du formulaire en ligne disponible à : [<https://portals.iucn.org/dataprotection/requestform>].

La divulgation de Données personnelles ne devrait pas être automatique. Les Utilisateurs de Données personnelles de l'UICN doivent tenir compte de toutes les circonstances entourant la demande d'accès, ainsi que des restrictions d'accès qui pourraient s'y appliquer. L'accès aux Données personnelles ne sera accordé à la Personne concernée que si son identité peut être vérifiée.

4.3 Droit de rectification

Si des Données personnelles sont incorrectes ou incomplètes, la Personne concernée peut demander qu'elles soient corrigées ou complétées. Ceci ne sera envisagée que si l'identité de la Personne concernée peut être vérifiée. Après vérification de l'allégation, l'UICN apportera les changements nécessaires. Dans certaines circonstances, il peut être nécessaire de conserver les données historiques, conformément à la **section 3.5 Exactitude**.

4.4 Droit à l'effacement – « Droit à l'oubli »

La Personne concernée peut demander la suppression de ses Données personnelles si le Traitement de ces Données personnelles n'a pas de base juridique, ou si la base juridique n'est plus valide. Il en va de même si la finalité du Traitement des données est caduque ou a cessé d'être applicable pour d'autres raisons.

Cependant, le droit à l'effacement ne s'applique pas, et les Données personnelles continueront d'être conservées :

- ✓ pour la mise en œuvre de la Mission de l'UICN ;
- ✓ si elles servent un intérêt public ;

- ✓ à des fins historiques, statistiques et scientifiques ;
- ✓ pour l'établissement, l'exercice ou la défense de créances légales ; ou
- ✓ pour tout autre intérêt légitime (juridique ou financier).

4.5 Droit à la portabilité des Données personnelles

La Personne concernée a le droit de recevoir ses Données personnelles dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et a le droit de transférer ces Données personnelles à un autre Responsable du traitement, à condition que le Traitement soit soumis au consentement ou qu'il soit nécessaire à l'exécution d'un contrat, et qu'il ait été effectué par des moyens automatisés.

Lorsque cela est techniquement possible, la Personne concernée peut demander à l'UICN de transférer ses Données personnelles à un autre Responsable du traitement.

4.6 Droit d'opposition

La Personne concernée peut s'opposer à tout moment, pour des raisons impérieuses et légitimes liées à sa situation particulière, au Traitement des Données personnelles la concernant. Cette objection sera acceptée si les droits et libertés fondamentaux de la Personne concernée l'emportent sur les intérêts légitimes de l'UICN ou l'intérêt public.

Une objection au Traitement des Données personnelles ne s'applique pas si une disposition légale, contractuelle ou financière exige que les Données personnelles soient traitées.

4.7. Droit à la limitation du traitement

La Personne concernée a le droit de restreindre le Traitement de ses Données personnelles lorsqu'il existe une raison particulière à cette restriction. Cela signifie que la Personne concernée peut limiter la façon dont une organisation utilise ses Données personnelles. Cela peut être dû au fait que :

- ✓ l'exactitude des Données personnelles est contestée par la Personne concernée ;
- ✓ le Traitement est illégal et la Personne concernée s'oppose à l'effacement des Données personnelles et demande la restriction de leur utilisation à la place ;
- ✓ l'UICN n'a plus besoin des Données personnelles aux fins du Traitement, mais les Données personnelles sont requises par la Personne concernée pour l'établissement, l'exercice ou la défense de réclamations légales ;
- ✓ la Personne concernée s'est opposée au Traitement en attendant de vérifier si les motifs légitimes de l'UICN l'emportent sur ceux de la Personne concernée.

4.8. Prise de décision individuelle automatisée, y compris le profilage

La Personne concernée a le droit de ne pas être soumise à une décision basée uniquement sur un traitement automatisé, y compris le profilage, produisant des effets juridiques la concernant ou l'affectant autrement de manière significative.

5. Engagements de l'UICN

5.1 Responsabilité/Responsabilisation

5.1.1 Il incombe aux Utilisateurs de Données personnelles de l'UICN de s'assurer que les

Données personnelles traitées pour ou au nom de l'UICN soient conformes à la présente Politique.

5.1.2 Il incombe aux Utilisateurs de Données personnelles de l'UICN de veiller à ce que les Personnes concernées :

- ✓ comprennent que l'UICN est liée par cette Politique de protection des données de l'UICN pour protéger les Données personnelles des Personnes concernées participant aux travaux de l'UICN ;
- ✓ consentent au Traitement de leurs Données personnelles dans le cadre des travaux de l'UICN ;
- ✓ conviennent que leurs Données personnelles pourraient être transférées vers des pays dont la législation pourrait ne pas garantir un niveau de protection adéquat, équivalent à celui de leur pays ou de la Suisse (où l'UICN a son siège) ; et
- ✓ soient informées qu'elles peuvent contacter l'UICN en utilisant le formulaire en ligne disponible à : [<https://portals.iucn.org/dataprotection/requestform>], pour toute question concernant leurs Données personnelles.

5.1.3 Les Utilisateurs de Données personnelles de l'UICN veilleront à ce que les Tiers qu'ils autorisent à traiter les Données personnelles :

- ✓ acceptent d'utiliser les Données personnelles auxquelles ils ont accès uniquement dans le cadre des travaux de l'UICN ;
- ✓ se conforment à la présente Politique et aux lois applicables. Il en est ainsi même lorsque les Utilisateurs de Données personnelles de l'UICN donnent accès aux Données personnelles à des personnes au sein de leur réseau, à des Tiers ou via les réseaux sociaux, autres groupes en ligne, forums de discussion ou tableaux d'affichage, etc.
- ✓ comprennent qu'ils restent liés par ces obligations en ce qui concerne les Données personnelles/le travail entrepris alors qu'ils faisaient partie de l'UICN, même après la fin de leur contribution aux travaux de l'UICN.

5.2 Portails et outils de l'UICN

Les Utilisateurs de Données personnelles de l'UICN peuvent avoir accès à des Données personnelles au moyen des Portails de l'UICN. Les Utilisateurs de Données personnelles de l'UICN s'engagent à utiliser les Données personnelles exclusivement pour le travail de l'UICN, et veilleront à ce que les Données personnelles sous leur responsabilité soient actualisées, dans le Portail de l'UICN et tout autre outil informatique dans lequel l'Utilisateur de données personnelles de l'UICN est tenu de saisir des Données personnelles.

L'utilisation du Portail de l'Union de l'UICN est régie par une politique de données distincte, disponible à l'adresse suivante : [https://portals.iucn.org/union/sites/union/files/doc/union_portal_data_policy_en.pdf].

Dans la mesure du possible, les Utilisateurs de Données personnelles de l'UICN sont tenus d'utiliser les outils informatiques fournis par le Secrétariat de l'UICN (tels que les unités partagées, le Système de gestion des relations avec les composantes de l'Union (« CRM »), le Système de gestion des ressources humaines (« HRMS »), le Système des Commission (« CS »), le Portail de l'Union, etc.), ceux-ci respectant les exigences de la présente Politique.

5,3 Accords avec nos partenaires (y compris les consultants)

En particulier, lorsque l'UICN collabore avec une autre entité dans le traitement des Données

personnelles, les Utilisateurs de Données personnelles de l'UICN doivent s'assurer que les responsabilités de toutes les parties concernées, telles que décrites dans la présente Politique ou dans la législation applicable, sont décrites très clairement et énoncées dans un contrat ou autre arrangement juridiquement contraignant.

5.4 Protection des données par conception et par défaut

En particulier, lors de la conception d'une base de données et de la rédaction de procédures de collecte de Données personnelles, les principes de Traitement des données et les droits des Personnes concernées stipulés dans la présente Politique doivent être pris en compte et incorporés dans la mesure du possible.

5.5 Sécurité et stockage des données

Les Utilisateurs de Données personnelles de l'UICN devraient traiter les Données personnelles de manière à assurer un degré de sécurité approprié. Cela inclut la prévention contre les accès ou les utilisations non-autorisés des Données personnelles et des équipements utilisés pour le Traitement des données. Cela concerne en particulier les droits d'accès aux bases de données, la sécurité physique, la sécurité informatique et la sécurité des réseaux, le devoir de discrétion et la conduite de tous les Utilisateurs de Données personnelles de l'UICN ayant accès à des Données personnelles.

Les Utilisateurs de Données personnelles de l'UICN s'engagent à stocker les équipements électroniques et les Données personnelles de façon sécurisée. L'UICN a mis en œuvre des mesures techniques pour s'assurer que les Données personnelles stockées électroniquement (par exemple dans des unités partagés, sur le Portail de l'Union, le CRM, le HRMS, le CS, etc.) soient protégées contre les accès non-autorisés, la suppression accidentelle et les tentatives malveillantes de piratage. Dans la mesure du possible, les Données personnelles devraient être stockées sur ces systèmes, et les Utilisateurs de Données personnelles de l'UICN devraient éviter de conserver des Données personnelles sur des appareils personnels (ordinateurs portables, tablettes, téléphones intelligents, clés USB, DVD, etc.), et devraient protéger l'accès à tout système utilisé par des mots de passe robustes. Dans les cas où les Utilisateurs de Données personnelles de l'UICN utilisent des outils externes, non fournis par le Secrétariat de l'UICN, pour traiter des Données personnelles, ils s'engagent à veiller à ce que des mesures techniques et organisationnelles appropriées soient mises en œuvre pour protéger les Données personnelles avant leur traitement, et devraient documenter formellement une telle utilisation et conserver la documentation à des fins d'audit.

Lorsque des Données personnelles sont stockées physiquement ou lorsque des Données personnelles habituellement stockées électroniquement ont été imprimées, elles doivent être conservées dans un endroit physiquement sécurisé, hors d'accès des personnes non-autorisées (par exemple dans un tiroir verrouillé ou un classeur). Les papiers et imprimés contenant des Données personnelles ne doivent pas être laissés là où des personnes non-autorisées pourraient y avoir accès (par exemple sur une imprimante), et doivent être déchiquetés et éliminés de façon sécurisée lorsqu'ils ne sont plus nécessaires.

Dans tous les cas, lorsque la conservation des Données personnelles n'est plus nécessaire, tous les enregistrements doivent être détruits ou anonymisés de façon sécurisée. L'Anonymisation des Données personnelles est autorisée, si cela est nécessaire à la Mission de l'UICN.

5.6 Bulletins d'information

Il est de la responsabilité des Utilisateurs de Données personnelles de l'UICN en charge des

bulletins d'information de s'assurer que le consentement exprès des Personnes concernées est obtenu et enregistré.

Lorsque la Personne concernée n'a pas donné son consentement exprès à recevoir des bulletins d'information, ses Données personnelles devraient être désactivées.

5.7 Fin des relations avec l'UICN

Les personnes dont le mandat, la relation de travail ou tout autre type de relation avec l'UICN a pris fin s'engagent à détruire toutes les Données personnelles en leur possession auxquelles la présente Politique s'applique, et certifieront leur destruction par écrit (si nécessaire). Pour le personnel de l'UICN, cela se fera conformément aux instructions des responsables des ressources humaines.

5.8 Formulaires, CV et autres documents justificatifs

Les formulaires de demande, CV et pièces justificatives ne doivent pas être imprimés, partagés par courrier électronique ou conservés sur des disques locaux. Les copies temporairement téléchargées sur des disques locaux doivent être supprimées (par exemple en effaçant le cache du navigateur internet et / ou en les supprimant du répertoire « Téléchargements » ou équivalent). Lorsqu'une candidature spontanée est reçue par courrier électronique, il sera demandé au candidat potentiel d'utiliser le système approprié pour soumettre sa demande (comme le HRMS pour les demandes du personnel ou le CS pour les demandes des membres des Commissions), et le courrier électronique sera supprimé (ainsi que ses pièces jointes).

5.9 Violations de données

Toute Violation de données personnelles conduisant à la destruction accidentelle ou illégale, à la perte ou à l'altération, à la divulgation non-autorisée, ou à l'accès à des Données personnelles transmises, stockées ou autrement traitées doit toujours être signalé en utilisant le formulaire en ligne disponible à : [<https://portals.iucn.org/dataprotection/requestform>]. En cas de Violation de données, la Direction générale veillera à ce qu'une réponse appropriée soit donnée, c'est à dire :

5.2.1 Établir une équipe pour enquêter sur la Violation de données et élaborer un plan de réparation.

5.2.2 Informer les personnes affectées de la Violation de données sans retard indu, conformément à la réglementation internationale ou locale.

5.2.3 Informer les autorités locales compétentes, conformément aux réglementations internationales ou locales.

5.10 Aucune utilisation commerciale des Données personnelles

L'UICN n'utilise pas les Données personnelles à des fins commerciales.

5.11 Transfert de données

5.11.1 Transfert de données externe

L'UICN veille à ce que les Données personnelles ne soient transférées que vers des juridictions ou des organisations internationales assurant un niveau de protection adéquat. S'il est nécessaire de transférer des Données personnelles vers un Pays tiers ou une organisation

internationale ne fournissant pas un niveau de protection adéquat, l'UICN veillera à maintenir des garanties appropriées telles que la conclusion de clauses contractuelles appropriées visant à protéger les Données personnelles.

Lors du transfert de Données personnelles à un Tiers, les Utilisateurs de Données personnelles de l'UICN doivent s'assurer que :

- ✓ le Bénéficiaire appliquera un niveau de protection équivalent ou supérieur à cette politique ;
- ✓ des garanties appropriées sont mises en place lorsqu'un Pays tiers ou une organisation internationale ne fournit pas un niveau de protection adéquat ;
- ✓ le Traitement par le Destinataire est limité aux fins autorisées par l'UICN ; et
- ✓ le Transfert de données est compatible avec les attentes raisonnables de la Personne concernée.

5.11.2 Transfert de données entre les systèmes de l'UICN

Par souci de clarification, le Transfert de données entre les systèmes de l'UICN, effectué entre les Utilisateurs de Données personnelles de l'UICN dans différents bureaux du Secrétariat de l'UICN ou entre différentes composantes de l'UICN, est autorisé et ne nécessite pas d'accord écrit, à condition que les principes énoncés dans la présente Politique soient respectés.

5.12 Documentation du Traitement

Afin de démontrer le respect de cette Politique, l'UICN tient des registres sur les catégories d'activités de traitement relevant de sa compétence. Les Utilisateurs de Données personnelles de l'UICN n'utilisant pas les outils et systèmes informatiques fournis par le Secrétariat de l'UICN devraient documenter formellement cette utilisation, et garder la documentation disponible à des fins d'audit.

6 Mise en œuvre

6.1 Mise en œuvre effective

La mise en œuvre effective de ces règles est essentielle pour que les individus puissent bénéficier de la protection qu'elles offrent.

Il est de la responsabilité de tous les Utilisateurs de Données personnelles de l'UICN, ainsi que de l'UICN, d'assurer la mise en œuvre des principes susmentionnés.

6.2 Traitement autorisée

Le traitement des Données personnelles doit être conforme aux finalités autorisées par l'UICN dans l'exercice de ses fonctions professionnelles.

Les Utilisateurs de Données personnelles de l'UICN ne doivent pas utiliser les Données personnelles de l'UICN à des fins privées ou commerciales, ni les divulguer à des personnes non-autorisées.

6.3 Rapports de non-conformité

Les allégations de non-conformité à la présente Politique doivent être signalées en utilisant le formulaire en ligne disponible à : [<https://portals.iucn.org/dataprotection/requestform>].

6.4 Consultation et moyens de communication

Le personnel de l'UICN peut consulter ses responsables hiérarchiques et/ou le Groupe de travail sur le RGPD en cas de doute sur certain des aspects de cette Politique.

Les membres des Commissions de l'UICN peuvent contacter l'Unité de soutien des Commissions pour toute question.

Les membres du Conseil peuvent adresser leurs questions à : governancesupport@iucn.org.

Les demandes de Données personnelles par les Personnes concernées (par exemple pour l'accès, la rectification ou la suppression des données) doivent être soumises au moyen du formulaire en ligne disponible à : [<https://portals.iucn.org/dataprotection/requestform>]. Toute demande de Données personnelles reçue par e-mail ou par courrier doit être transmise à : dataprotection@iucn.org. Un e-mail de réponse sera envoyé à la Personne concernée avec un lien vers le formulaire en ligne, en demandant à la Personne concernée de remplir et de soumettre ce formulaire.

Le Secrétariat de l'UICN assurera la communication et une formation pratique, de temps à autre.

7 Modification de la Politique

Cette Politique peut être modifiée de temps à autre. Toute modification à la présente Politique doit être faite par écrit et approuvée par la Direction générale.